



Compte-rendu de l'évènement organisé le 2 octobre à l'Assemblée Nationale par I4CE, Bénédicte Peyrol et 13 autres députés

1. En introduction, **Barbara POMPILI**, présidente de la commission développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, a rappelé que la fiscalité écologique était un levier indispensable pour assurer la transition de l'économie vers un modèle durable, levier devant être actionné dans un cadre de mesures « cohérentes et favorables » sur lequel l'Assemblée se mobilise de plus en plus¹. Plus encore, il constitue un facteur de compétitivité supplémentaire dès lors qu'il permet d'encourager les entreprises à l'investissement. Pour cela, elle a appelé à bien identifier, en amont, les objectifs de chaque taxe entre un objectif de rendement et un objectif comportemental. Elle a aussi appelé à « regarder les intérêts de la France sur le long terme, au-delà de l'évolution du taux de croissance ».

2. Lors de la première table ronde, **Alain QUINET**, directeur général délégué de SNCF Réseau et président de la commission d'évaluation de la valeur tutélaire carbone, et **Kurt VAN DENDER**, chef du département fiscalité environnementale à l'OCDE, sont revenus sur la **place de la fiscalité écologique dans notre système fiscal.**

Alain QUINET a notamment rappelé que la fiscalité écologique reposait sur une logique très différente de la fiscalité traditionnelle : **elle repose sur un signal prix** au service d'un objectif qui est, par exemple pour la contribution climat énergie, la décarbonation des activités humaines. Il a ainsi rappelé que le « signal-prix » était nécessaire pour mobiliser les investissements dans des technologies vertes et peut constituer une alternative à un l'autre levier de la transition énergétique qui est la norme. Alain QUINET a conclu en insistant sur les 3 conditions de la réussite de la fiscalité environnementale :

- La lisibilité de l'objet de la fiscalité
- La lisibilité de la trajectoire fiscale
- La lisibilité dans l'usage des recettes

Kurt VAN DENDER, quant à lui, est revenu sur les synergies entre politiques climatiques et politiques fiscales en insistant sur le fait que la taxe carbone était le meilleur levier en termes d'efficacité pour évoluer vers une économie compétitive et neutre en carbone, et sortir de la dépendance aux énergies du passé.

La taxe carbone permet en effet de générer des recettes tout en encourageant la justice sociale et la croissance, avec l'application du principe du pollueur-payeur. Ses enjeux dépassent donc ceux d'une

¹ Voir http://www.assemblee-nationale.tv/video.6639119_5bab9daed938a.commission-du-developpement-durable-et-commission-des-finances--table-ronde-sur-la-fiscalite-ecolog-26-septembre-2018

taxe classique puisqu'elle nécessite de s'imbriquer dans une réforme fiscale plus large (ex : allègement d'autres charges comme le modèle suédois) et un besoin de transparence sur l'utilisation des recettes.

3. A cet égard, **Lord Nicholas STERN**, professeur à la London School et Economics, et **Bobbi PLECAS**, secrétaire d'Etat Changement Climatique de Colombie Britannique, ont ensuite, dans la seconde table ronde, présenté les utilisations possibles des recettes de la fiscalité environnementale afin d'en renforcer l'acceptabilité.

Bobbi PLECAS a ainsi apporté un témoignage éclairant de l'exemple de la Colombie Britannique, qui a mis en place une taxe carbone couvrant 70% de l'économie, avec une trajectoire visible et progressive. Cette trajectoire ambitieuse, de \$5/tonne CO2 en 2008 à \$50 en 2021, a notamment été acceptée car le gouvernement a décidé d'utiliser les revenus pour aider les particuliers, et en particulier les plus fragiles, via des paiements en espèces. Les recettes ont également été utilisées pour soutenir les investissements verts, avec un plan de communication important sur ces actions. Avec une approche cohérente et transparente, il est nécessaire de parler des recettes de la fiscalité environnementale pour obtenir cette acceptabilité et préparer l'avenir.

Lord Nicholas STERN a, par la suite, présenté les 5 différentes utilisations théoriques possibles des revenus de la fiscalité carbone et les enjeux politiques et pratiques :

- **L'affectation au budget général** permettant de générer des ressources pour d'autres politiques publiques comme l'éducation, la santé, la justice ;
- **La compensation des ménages**, avec des baisses de taxes ou des transferts monétaires directs ;
- **La compensation des entreprises**, avec là aussi des baisses de taxes ou des aides à l'investissement vert ;
- **L'allocation à des initiatives vertes**, permettant notamment le développement de la recherche et de l'innovation dans des technologies soutenables ;
- **Le soutien aux pays en voie de développement**, via des banques de développement.

Il a souligné que ces différentes utilisations pouvaient être complémentaires, afin de répondre à des objectifs communs d'efficacité et d'équité, et surtout de répondre à l'enjeu de l'acceptabilité, essentielle pour enclencher la transition énergétique rapidement. Lord Nicholas STERN a également insisté sur le besoin urgent d'actions dans les deux prochaines décennies pour enclencher une accélération de l'évolution des comportements économiques, et assurer le contrat social et fiscal avec la population.

4. Lors de la dernière table ronde, **Ashley CONRAD-SAYDAH**, responsable Climat à l'Agence Californienne de Protection de l'Environnement et **Manuel DOMERGUE**, directeur des études à la Fondation Abbé Pierre ont échangé sur les mesures d'accompagnement de la fiscalité écologique auprès des ménages les plus fragiles.

Ashley CONRAD-SAYDAH est revenue sur l'expérience californienne de fléchage des recettes vers les ménages les plus défavorisés, les infrastructures de transport et le logement. Responsable de 40% des gaz à effet de serre en Californie, le transport a constitué la principale priorité d'utilisation des recettes fiscales environnementales (60% de ses revenus). Par ailleurs 9 \$Mds ont été consacrés au logement,

en ciblant spécifiquement les ménages les moins favorisés, et les besoins spécifiques en matière d'accès à l'alimentation, à l'éducation, etc.

Manuel DOMERGUE est revenu plus spécifiquement sur l'exposition des ménages les plus fragiles à l'augmentation de la fiscalité écologique, notamment pour les foyers en situation de précarité énergétique. D'après lui, la trajectoire carbone va ainsi toucher en 2022 jusqu'à 2% des revenus des 10% des ménages les plus pauvres, contre 0,5% de ceux des ménages les plus riches. La redistribution est essentielle pour garantir l'acceptabilité de la hausse de la contribution climat énergie, et doit être davantage mise en avant avec la forte augmentation de la trajectoire carbone prévue en France.

Plusieurs échanges dans la salle ont également porté sur **les mesures spécifiques d'accompagnement et de redistribution** à mettre en place en cas d'augmentation de la facture énergétique en raison de facteurs exogènes. C'est le cas notamment de la hausse du prix du baril de pétrole qui a contribué à 2/3 de l'augmentations du prix des carburants depuis un an, et à une forte hausse des factures énergétiques pour les 4 millions de foyers devant encore se chauffer au fioul.

5. En guise de conclusion, Bénédicte PEYROL, députée de l'Allier, a rappelé la nécessité de faire travailler ensemble le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire sur **ces sujets dont les problématiques et enjeux sont connexes et le besoin de transversalité essentiel**. Elle est revenue sur 3 messages clés :

- **Les principes communs de la fiscalité écologique.** Madame PEYROL a souligné le besoin de cohérence et de rationalité globale de cette fiscalité, par sa coordination avec les autres outils ; le besoin de définir des trajectoires pour donner de la visibilité aux acteurs économiques ; la nécessité d'évaluer l'efficacité de ces outils et surtout le besoin de transparence et de pédagogie.
- **Les choix politiques à assumer** sur la mise en place d'une politique fiscale comportementale et/ou sur l'utilisation des recettes. A terme, Madame PEYROL pense nécessaire d'entamer une réflexion globale sur l'évolution de la fiscalité dans un sens systémique pro-environnemental.
- **Les priorités à fixer :** à commencer par le besoin d'expliquer aux Français l'évolution de la fiscalité environnementale et la hausse de la contribution climat énergie ; de les associer largement en allant au-delà des parties prenantes habituelles ; et surtout de prendre des mesures d'accompagnement vers les ménages les plus précaires.